



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE
du Mercredi 28 Juin 2017
à 18 h 00

2017-161

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit Juin à 18 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Maire.

La convocation a été établie et affichée le Jeudi 22 Juin 2017.

PRESENTS:

Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Christophe PATIER, Madame Dominique EYSSARTIER, Monsieur Bernard LONGPRE, Madame Valérie TAURISSON, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Philippe DELARUE, Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Madame Marie-Josée JACQUET, Monsieur Marc CHATEL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Sabine DELORD, Monsieur Didier TRARIEUX, Madame Laurence BOISARD, Monsieur Jacques VEYSSIERE, Monsieur Franck PEYRET, Madame Sophie SEGUY, Madame Najat DELDOULI, Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Carine VOISIN, Monsieur Alexandre BONNIE, Monsieur Jean-Daniel VILATTE, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Monsieur Alain VACHER, Madame Martine CONTIE, Madame Shamira KASRI, Madame Chantal FERAL MONS, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur André PAMBOUTZOGLOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Monsieur Jean-Marc COMAS	Monsieur Christophe PATIER	20/06/2017
Madame Martine JOUVE	Madame Marie-Christine LACOMBE	22/06/2017
Monsieur Jean SANTOS	Monsieur Philippe DELARUE	23/06/2017
Madame Agnès-Lilith PITTMAN	Madame Sabine DELORD	22/06/2017
Madame Anne COLASSON	Madame Carine VOISIN	14/06/2017
Madame Fatima JACINTO	Monsieur Jean-Pierre TRONCHE	15/06/2017
Madame Maryline MARTIG	Monsieur Philippe CLEMENT	27/06/2017
Madame Anissa LAKEL	Madame Sophie SEGUY	28/06/2017
Monsieur Frédéric FILIPPI	Madame Shamira KASRI	28/06/2017

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:

Madame Patricia BORDAS

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alexandre BONNIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE LA REVISION ALLEE N°2 DU PLU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Maire Adjoint

DATE D'AFFICHAGE

05/07/2017

Accusé de réception en préfecture
019-211903109-20170704-161-280617-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

Par délibération du 26 octobre 2016 le conseil municipal a prescrit la révision « allégée » n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

Cette révision répond à la nécessité de répondre à des problématiques mineures au niveau :

- du règlement écrit : modification de l'article 7 des zones UEa
- du règlement graphique :
 - Emplacements réservés (ER),
suppression des ER n°5, 11, 13, 36 et 37.
modification des ER n°2 et 4
création de l'ER n°40
correction de l'ER n°10
 - Rectification de 4 erreurs matérielles,
 - Réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC).

Par délibération du 29 mars 2017, le conseil municipal a dressé le bilan de la concertation et a arrêté le projet de révision « allégée » n°2 du PLU.

Le projet arrêté a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA), conformément aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme.

La réunion d'examen conjoint avec les PPA s'est déroulée le 14 avril 2017, conformément à l'article L153-34 du code de l'Urbanisme.

La commune a reçu également les avis de :

- Chambre d'Agriculture de la Corrèze,
- Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine,
- Conseil départemental de la Corrèze,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze.

L'enquête publique a ensuite été prescrite par arrêté municipal et s'est déroulée du 24 avril au 24 mai 2017.

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, le commissaire-enquêteur a remis à la collectivité le procès-verbal des observations du public recueillies durant l'enquête. La collectivité a produit dans les délais impartis le mémoire en réponse dans lequel elle a motivé les modifications à apporter au document soumis à enquête (réajustement du zonage de la parcelle CZ 480, emprise actualisée de l'ER n°40, retrait de la réduction de l'EBC).

Le commissaire-enquêteur a remis son rapport assorti de son avis et ses conclusions le 6 juin 2017.



Accusé de réception en préfecture
019-211903109-20170704-161-280617-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la révision « allégée » n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'approbation de cette procédure

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie, durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositions de l'article L153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément aux dispositions des articles L153-22 du Code de l'Urbanisme, la révision « allégée » n°2 approuvée du PLU est tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Jean-Pierre VERNAT



Accusé de réception en préfecture
019-211903109-20170704-161-280617-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017